

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Guyans-Vennes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU **20 mars 2026**

20h00 Convocation : 16 mars 2026 Affichage : 26 mars 2026

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Monsieur Pierre MAGNIN-FEYSOT, Maire de la Commune de Guyans-Vennes.

Présents : MAGNIN-FEYSOT Pierre, BOISSENIN Patrick, MARTIN Pascale, VIPREY Gilles, SANAGUSTIN André, KUENZLI Eric, VIPREY Philippe, VIEILLE Morgane, DUMAS Laurent, NORMAND Mélissa, VERISSIMO Laura, BOILLON Camille, CASSARD Marie-Christine, BOUJON Quentin.

Absent excusé : CASSARD Liliane

Secrétaire de séance : VIPREY Philippe a été élu secrétaire de séance.

- Élection du maire- Détermination du nombre d'adjoint- Élection des adjoints- Remise de la charte de l' élu local

I. **Élection du maire**

Le doyen de séance, Monsieur KUENZLI Eric, ouvre la séance en désignant deux assesseurs pour le scrutin ainsi que le dépouillement et un secrétaire de séance.

Assesseurs : Monsieur DUMAS Laurent, Monsieur BOISSENIN Patrick

Secrétaire : Monsieur VIPREY Philippe.

Monsieur KUENZLI Eric demande les différentes candidatures.

Monsieur MAGNIN-FEYSOT Pierre se présente.

Il est élu à bulletins secrets par 13 voix et 1 blanc.

II. **Détermination du nombre d'adjoint**

Le maire ayant pris ses fonctions reprend la séance afin de déterminer le nombre d'adjoint.

Il propose 3 adjoints comme les années précédentes, les membres du conseil passent au vote à mains levées pour une liste de 3 adjoints. Le nombre de trois adjoints est déterminé à l'unanimité.

III. **Élection des adjoints**

Le maire présente la liste des adjoints (tête de liste Monsieur BOISSENIN Patrick), il est demandé aux membres du conseil s'il y a une autre liste.

En absence d'autre liste le vote à bulletins secrets peut commencer.

La liste conduite par Monsieur BOISSENIN Patrick est élue à 11 voix et 3 blancs.

-1^{er} adjoint : BOISSENIN Patrick

-2^{ème} adjoint : MARTIN Pascale

-3^{ème} adjoint : VIPREY Gilles

IV. **Remise de la charte de l'élu local**

Le maire remet à chaque conseillers la charte de l'élu local 2026.

Fin de réunion 20h20.